AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0933
FR0000034639-FS0436

20 avril 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 avril 2016, la société International Value Advisers LLC (717 Fifth Avenue, 10th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 14 avril 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 8 921 270 actions[1] ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,74% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 15 avril 2016, le seuil de 5% du capital de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 8 784 426 actions[3] ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,67% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 899 929 actions ALTRAN TECHNOLOGIES pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Sur la base d'un capital composé de 175 800 265 actions représentant 188 205 758 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 896 328 actions ALTRAN TECHNOLOGIES pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.